

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-495 DU 19 OCTOBRE 1999

Portant approbation du bilan et des comptes annexes de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (ONS) pour l'exercice clos au 31 décembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- Vu** le Décret n°97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- Vu** le Décret n° 96-75 du 02 avril 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (ONS) ;

Sur Rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du
Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la
Promotion de l'Emploi ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 septembre 1999.

DECRETE :

Article 1^{er}.- sont approuvés les états financiers de l'Office National
de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (ONS)
pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 tels qu'ils figurent en annexe
à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 octobre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



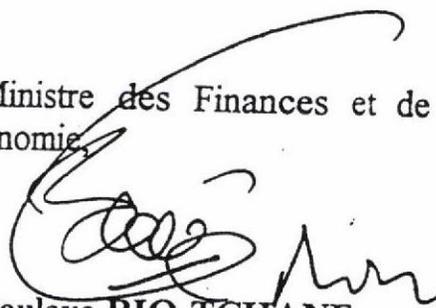
Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre du Développement
Rural,



Théophile NATA.-

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDEP 4 MDR
4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-